

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil vingt trois, le sept février, le conseil communautaire s'est réuni à Cambrai (Nord), 14 rue Neuve, sur la convocation qui lui a été adressée le premier février deux mil vingt trois, en application des dispositions de l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales sous la présidence de M. Nicolas SIEGLER, Président.

Nombre de délégués communautaires en exercice	92
Nombre de délégués communautaires présents	63
Nombre de votes	83

Nombre de conseillers communautaires titulaires présents : 63

ABANCOURT : Mme Françoise LAINE – **AUBENCHEUL-AU-BAC** : M. Michel PRETTRE - **AWOINGT** : M. Eddy DHERBECOURT – **BANTEUX** : Mme Bernadette GODET - **BANTIGNY** : M. Yves MARECALLE - **BANTOUZELLE** : Mme Sylviane MAUR - **BLECOURT** : M. Jean-Paul BASSELET - **BOURSIES** : M. Slimane RAHEM - **CAGNONCLES** : M. Bruno LEFEBVRE - **CAMBRAI** : Mme Claire BURLET, Mme Amélia CAFEDE, Mme Marie-Anne DELEVALLEE, Mme Martine DESMOULIN, M. Jean-Marie DEVILLERS, Mme Nathalie DROBINOHA, Mme Dominique GAILLARD, M. Brahim MOAMMIN, Mme Laurence SAYDON, M. Nicolas SIEGLER, M. Nicolas SIMEON, M. Benoit VAILLANT, M. François-Xavier VILLAIN M. Laurent WIART, Mme Virginie WIART - **CREVECOEUR-SUR-ESCAUT** : M. Gilbert DRAIN - **CUVILLERS** : M. Jacky LAURENT - **DOIGNIES** : M. Pascal MOMPACH (a quitté la séance avant le vote des taux) - **ESCAUDOEUVRES** : Mme Agnès BILBAUT - **ESTRUN** : M. Jean-Luc FASCIAUX - **ESWARS** : M. Francis REGNAULT - **FLESQUIERES** : M. Billy JOURNET (maire par intérim) - **FONTAINE-NOTRE-DAME** : M. Bruno IVANEC - **FRESSIES** : Mme Marie-Danièle CHEVALLIER - **GOUZEACOURT** : M. Jacques RICHARD - **HEM-LENGLET** : Mme Yvette BLANCHARD – **HONNECOURT-SUR-ESCAUT** : M. Jean-Michel TISON - **IWUY** : Mme Emilie DUPUIS, M. Pascal GUSTIN, M. Daniel POTEAU - **LES-RUES-DES-VIGNES** : M. Marc LANGLAIS – **LESDAIN** : Mme Geneviève GAUTIER - **MARCOING** : M. Jean-Claude GUINET - **MASNIERES** : M. Francis NOBLECOURT, Mme Christelle COUTANT - **MOEUVRES** : M. Gérard SETAN - **NEUVILLE-SAINT-REMY** : M. Jean-Pierre COUVENT, M. Christian DUMONT, Mme Martine LABALETTE - **NIERGNIES** : Mme Marjorie GOSSELET-CAMBRAI - **NOYELLES SUR ESCAUT** : M. Philippe LOYEZ (a quitté la séance avant la fin du débat budgétaire) - **PAILLENCOURT** : M. Fabrice LEFEBVRE **PROVILLE** : M. Guy COQUELLE, Mme Thérèse WARGNIES – **RAILLENCOURT-SAINTE-OLLE** : M. Bernard DE NARDA, Mme Maryvone RINGEVAL – **RIBECOURT-LA-TOUR** : Mme Christelle MARQUES - **RUMILLY-EN-CAMBRESIS** : M. Jean-FICHAUX - **SAILLY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Marie-Thérèse DOIGNEAUX – **SANCOURT** : M. Claude LECLERCQ - **SERANVILLERS-FORENVILLE** : Mme Marie-Bernadette BUISSET-LAVALARD – **THUN-L'EVEQUE** : M. Jacques DENOYELLE – **VILLERS-GUISLAIN** : M. Gérard ALLART - **VILLERS-PLOUICH** : M. Pascal BRUNIAUX.

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné procuration : 14

CAMBRAI : M. Jean-Pierre BAVENCOFFE, titulaire qui donne procuration à M. Laurent WIART, titulaire - Mme Martine BILBAUT, titulaire qui donne procuration à M. Jean-Marie DEVILLERS, titulaire - Mme Aline CHATELAIN, titulaire qui donne procuration à Mme Virginie WIART, titulaire – Mme Sylvie LABADENS, titulaire qui donne procuration à Mme Dominique GAILLARD, titulaire - M. Gérard LAURENT, titulaire qui donne procuration à M. Nicolas SIEGLER, titulaire - M. Jean-Pascal LEROUGE, titulaire qui donne procuration à Mme Claire BURLET - Mme Sylviane LIENARD, titulaire qui donne procuration à Mme Marie-Anne DELEVALLEE - M. Stéphane MAURICE, titulaire qui donne procuration à Mme Martine DESMOULIN - M. Sylvain TRANOY, titulaire qui donne procuration à M. Benoit VAILLANT, titulaire – M. Pierre-Antoine VILLAIN, titulaire, qui donne procuration à M. Brahim MOAMMIN – **CAUROI** : M. Benoît DHORDAIN, titulaire qui donne procuration à M. Eddy DHERBECOURT, titulaire - **ESCAUDOEUVRES** : M. Thierry BOUTEMAN, titulaire qui donne procuration à Mme Agnès BILBAUT, titulaire - M. José DE SOUSA, titulaire, qui donne procuration à M. Jacques DENOYELLE, titulaire – **GONNELIEU** : Mme Karine MORELLE, titulaire qui donne procuration à M. Jacques RICHARD, titulaire.

Suites :

Nombre de conseillers communautaires absents excusés, ayant donné suppléance : 6

ESNES : M. Olivier GOBERT, titulaire qui donne suppléance à Mme Danièle PREVOST, suppléante - **HAYNECOURT** : M. Bernard HUREZ, titulaire qui donne suppléance à M. Guillaume BOHACZ, suppléant - **NAVES** : M. Jean-Pierre DHORME, titulaire qui donne suppléance à M. Lucien CAPLIEZ, suppléant – **RAMILLIES** : M. Olivier DELSAUX, titulaire qui donne suppléance à M. Bernard DEBUT, suppléant - **THUN-SAINT-MARTIN** : Henri DESPRES, titulaire qui donne suppléance à Mme Marie-Claude URBAIN, suppléante - **WAMBAIX** : M. Romain MANESSE, titulaire qui donne suppléance à M. Didier LAURENT, suppléant.

Nombre de conseillers communautaires absents : 9

ANNEUX : M. Thierry LEVEQUE - **CAMBRAI** : Mme Jeannie BERTELOOT, Mme Françoise DEMONTFAUCON, M. Christophe SIMPERE, M. François WIART - **CANTAIN-SUR-ESCAUT** : M. Éric PARENT - **RIEUX-EN-CAMBRESIS** : M. Michel MOUSSI - **TILLOY-LEZ-CAMBRAI** : Mme Sonia LANCEL - **VILLERS-EN-CAUCHIES** : M. Pascal DUEZ

Secrétaire de séance : M. Benoit VAILLANT.

D2023-02-08 BUDGETS PRIMITIFS 2023

Rapporteur : M. SIEGLER
Président

Monsieur le Président présente les budgets, remis en pièce jointe, dont le vote est opéré par chapitres, intégrant la reprise anticipée des résultats 2022, ainsi que les reports d'investissement (restes à réaliser).

Par délibération en date du 15 décembre 2022, le conseil communautaire a débattu des orientations budgétaires pour l'exercice 2023. Le bilan anticipé des réalisations d'investissement en 2022, ainsi que le Plan Pluriannuel d'Investissement, avaient été présentés.

Au cours de cette même séance, le rapport égalité femmes-hommes avait été adopté.

Le budget principal et les budgets annexes traduisent pour une deuxième année les projets et actions initiées par le pacte de territoire, et dont le pacte financier et fiscal de solidarité réformé en début d'année passée est l'un des moyens de sa mise en œuvre.

Dans la continuité de l'exercice précédent, pour rappel, notre pacte de territoire – CAC 2030 – se décline en 5 axes :

- 1- Pour une communauté qui investit dans l'avenir ;
- 2- Pour une communauté encore plus créatrice d'emplois ;
- 3- Pour une communauté encore plus belle et attrayante ;
- 4- Pour une communauté encore plus solidaire avec ses habitants et ses communes ;
- 5- Pour une communauté plus proche et plus sûre.

Toutes les variations exprimées ci-après correspondent à l'évolution entre les budgets primitifs 2022 et les budgets primitifs 2023.

Le budget 2023 est essentiellement un budget de confirmation du volontarisme politique de la Communauté, et de confirmation des projets débutés en cours d'année 2022.

Dans un contexte de dégradation des conditions économiques globales (inflation, hausse des taux d'intérêt) les services ont solidairement participé à un effort de réduction de leurs dépenses de fonctionnement de l'ordre de 5%.

Pour autant, la communauté d'agglomération présente également un certain nombre de nouvelles actions dont le démarrage est prévu en 2023. Ainsi, le budget 2023 est également un budget de préparation de projets se concrétisant à brève échéance durant le mandat.

Ces projets confirmés ou préparés sont présentés ci-après sans aucune exhaustivité.

En 2023, un changement important concerne les ressources humaines. Les crédits de charges de personnel augmentent de 750 000 €. Ces dépenses sont surtout la conséquence des mesures gouvernementales de l'an passé (SMIC, dont une nouvelle revalorisation est en vigueur depuis

le 1er janvier 2023, point d'indice, revalorisation catégorie B), qui s'appliqueront pour une première fois en année pleine en 2023. A cela s'ajoute le renforcement des services communautaires au service des compétences et des ambitions du pacte de territoire. Les charges relatives aux 12 équivalents temps plein supplémentaires recrutés en cours d'année 2022 génèreront leurs effets en année pleine durant l'année 2023.

D'autre part, des recrutements supplémentaires sont envisagés. Ils font l'objet d'une prévision budgétaire : 4 pour le Labo, un coordonnateur du contrat local de santé et de santé mentale (poste partiellement pris en charge par la C.A.F.), un ingénieur pour les services techniques et deux agents pour le bus France Service.

La plupart des nouvelles politiques menées depuis l'an dernier dans chacun des axes du pacte de territoire se caractérisent également par un renforcement des crédits directement alloués, soit parce qu'il s'agit de les concrétiser en 2023, soit parce qu'elles doivent désormais être renforcées. Cela concerne notamment la redistribution de la part intercommunale du F.P.I.C. pour près de 400 000 € supplémentaires.

Considérant leurs liens immédiats, celles-ci sont présentées dans le même temps, ci-après, quelle que soit leur nature (fonctionnement et investissement) et quel que soient les budgets concernés.

Pour l'investissement, les reports de la gestion 2022 (engagements restant à réaliser), sont établis à 6 610 146,85 € de dépenses et 1 965 017,70 € de recettes, pour le budget principal. Ils sont présentés en annexe à la délibération sur l'affectation anticipée des résultats.

Les points étayés ci-après concernent à la fois les nouveaux crédits inscrits, et les principaux crédits reportés.

Les dépenses engagées pour l'avenir de la communauté

Elles concernent surtout des projets d'investissement débutés l'an dernier.

Ainsi, le schéma de recharge des véhicules électriques est crédité de 100 000 € pour l'installation de nouvelles bornes, financées par la Dotation de Soutien à l'Investissement Local constatée l'an dernier.

De même les participations aux frais d'étude et de maîtrise d'œuvre des ports intérieurs du Canal Seine Nord Europe, sont créditées d'une nouvelle prévision en dépenses de 400 000 € en AP. Une Maison du Canal sera installée à Cambrai. 200 000 € sont prévus pour les travaux d'aménagement dans l'ancienne Chambre de Commerce et d'Industrie. L'ensemble est lié à l'accueil du siège du syndicat mixte des Ports intérieurs du CSNE.

Une provision de 600 000 € est prévue pour permettre de réaliser des acquisitions foncières et de procéder à des échanges avec la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural.

La communauté poursuit les dépenses relatives aux fouilles archéologiques pour une nouvelle zone d'activité à E-Valley (949 015 € reportés de la gestion 2022).

La participation à la création d'un gymnase modulaire pour l'université est reportée de la gestion 2022 (20 000 €).

Enfin, en ce qui concerne les travaux de comblement des carrières du Pôle Gare, répondant au projet de construction d'un nouveau collège et de réhabilitation d'une salle de sports, la participation de la C.A.C. est en voie d'achèvement. 150 000 € sont crédités pour la fin des

travaux et les révisions de prix sur ce budget annexe. La participation totale de la C.A.C. pour ce projet s'établit à près de 2,2 M€ H.T., participation devant être financée par le prix de vente du terrain d'implantation des futurs équipements au département du Nord.

Les dépenses engagées pour une communauté encore plus créatrice d'emplois

Des aides économiques (aides à l'immobilier, aides à l'équipement) dont le versement est encore attendu, ont été engagées ces derniers mois. Ils font l'objet de 750 000 € reportés (Patatam, Innovafeed, Antolin, SAS Mindustries...).

Comme chaque année, les crédits complémentaires ouverts pour verser de nouvelles aides atteignent 1 M€.

Les fonds ouverts dédiés aux aides directes aux commerçants, ainsi que pour des projets financés dans le cadre du programme européen Leader (Liaison entre Action de Développement de l'Economie Rurale), font l'objet d'ouvertures de crédit respectives pour 35 000 €, et pour 15 000 €.

Des travaux dans les zones d'activité sont reportés à hauteur de 947 166 € (signalisation tricolore, éclairage, réfection de voirie, création de parking, marquages au sol), pour une dizaine d'opérations en cours, notamment la requalification de l'avenue Georges Nuttin dans la zone commerciale de Cambrai sud-Proville (398 020 €).

Des crédits supplémentaires sont prévus à hauteur de 1 525 000 € pour répondre aux dépenses récurrentes et imprévues à ce jour, mais aussi à des besoins identifiés comme la création d'un parking aux Hauts-de-Masnières, à proximité de l'entreprise Graphic Packaging (100 000 €), la mise aux normes des bassins et bornes incendie (75 000 €), ou la première tranche de la vidéoprotection des zones (200 000 €) ou encore la participation au renouvellement des installations frigorifiques du site accueillant l'entreprise Transgourmet (330 000 €).

L'étude sur les friches industrielles est reportée de la gestion 2022 (34 800 €). Deux autres études dotées de 40 000 € chacune sont prévues cette année : une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la création d'une zone d'activité, et un inventaire des différentes zones sur le territoire (économiques, industrielles, artisanales, tertiaires, commerciales). Enfin, une étude sur les filières locales (agroalimentaire et textile) est créditée de 130 000 €, et fera l'objet d'une demande de financement extérieur.

Les dépenses engagées pour une communauté encore plus belle et attrayante

Un projet structurant s'achève en 2023 : l'extension du golf à 18 trous. Cela mobilise 616 731 € reportés de 2022 en 2023.

Un nouveau projet structurant démarre en 2023 : la requalification du site de Niergnies-Séranvillers par la création d'un parc de loisirs. Un assistant à maîtrise d'ouvrage est engagé pour 32 mois afin de définir le programme, désigner et suivre la maîtrise d'œuvre. Cela correspond à 341 850 € reportés de 2022 en 2023.

Les provisions (dépenses non affectées) sont encore inscrites en dépenses de fonctionnement en 2023, aux fins de financer ultérieurement d'autres projets structurants en investissement.

Elles sont augmentées à hauteur de 6 M€, dans la perspective de financer partiellement des projets à faire advenir, ouverts en autorisations de programme et crédits de paiement, tel que le schéma directeur vélo (en cours d'élaboration pour aménager l'ancienne voie ferrée Cambrai-Epehy), ou encore les développements de la trame verte et bleue « l'Escaut Partagé ».

Pour ces deux projets, des études sont reportées au budget 2023, pour un total de 105 600 €, et de nouveaux crédits sont inscrits, d'une part pour l'étude de dépollution des voies (30 000 €), d'autre part pour la maîtrise d'œuvre des travaux et l'étude d'impact faune-flore (150 000 €).

Le projet de réhabilitation du « Grand Carré » a fait l'objet d'une étude, engagée l'an passé (44 700 €), et reportée en 2023.

Ces projets contribuent au bien-vivre dans l'agglomération. Ils participent également à l'attractivité touristique du territoire. A ce sujet, différents projets seront menés : une étude de 70 000 € est par exemple prévue pour la valorisation des souterrains de Rumilly, alors que la C.A.C. financera la nouvelle agence d'attractivité du Cambrésis, née de la fusion entre l'Office de Tourisme et l'association Cambrésis Développement Economique.

La protection et la gestion des ressources environnementales fait l'objet de politiques spécifiques. 2023 marque un renforcement de ces dernières pour chaque aspect de ces politiques, que ce soit pour la gestion de l'eau, ou pour la gestion des déchets ménagers.

Pour la gestion des compétences liées à l'eau :

- la C.A.C. débute en 2023 son programme de Gestion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, financé par une taxe affectée. 50 000 € sont prévus en dépenses d'investissement, 300 000 € en dépenses de fonctionnement, que ce soit pour la gestion des embâcles, la mise en œuvre de la première phase du plan de gestion, et les cotisations aux organismes officiels (Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de l'Erclin, Syndicat Mixte Escaut et Affluents, Centre d'Etudes et d'Expertise sur les Risques, l'Environnement, la Mobilité, et l'Aménagement).
- la Gestion des Eaux Pluviales Urbaines fait l'objet des mêmes niveaux de dépenses prévus que ceux constatés en 2022 : 845 000 € sont crédités en fonctionnement (cotisations notamment), et 120 000 € de travaux sont envisagés en investissement.
- la compétence assainissement est retracée depuis deux ans dans un budget annexe, sans qu'elle n'ait été réellement constatée jusqu'à présent en dépenses : elle le devient en 2023, avec 170 000 € prévus, à la fois pour la mise en œuvre du schéma directeur, pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative à l'harmonisation des différents contrats de concession, et pour la maîtrise d'œuvre des travaux de reprise de l'entrée de la station d'épuration de Fontaine-Notre-Dame.
- la part inondations du fonds de solidarité aux communes est à nouveau créditée de 80 000 € supplémentaires.

Pour la gestion des compétences liées aux déchets ménagers :

Les actions de prévention sont complétées en 2023 par une étude sur les biodéchets, financée par l'A.D.E.M.E.

Le renchérissement des coûts de collecte et de traitement consécutifs à la révision annuelle des contrats (hausse de 800 000 € cette année) et à l'augmentation de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (350 000 € de plus cette année), nécessite de transiger sur le partage du financement entre la fiscalité affectée et celle provenant des ressources générales du budget

principal. En effet, à taux d'imposition constant de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, la compétence de gestion des déchets ménagers nécessite 2,8 M€ de participation extérieure.

En termes d'investissement, le budget général est également contributeur à hauteur des besoins exprimés (266 382 € en 2023). Ainsi, l'exploitation des déchetteries, le renouvellement des bacs, généreront 448 878 € de dépenses nouvelles, notamment pour mener le projet de remplacement de la déchetterie à Cambrai, prévu en 2024, alors que 280 848 € sont déjà reportés de la gestion 2022 (sécurisations, pose de bornes et contrôles d'accès notamment).

Les dépenses engagées pour une communauté encore plus solidaire avec ses habitants et ses communes

Ces dépenses recouvrent principalement trois aspects :

- le soutien direct aux communes,
- le développement des équipements, aménagements, et services communautaires accessibles aux usagers de la C.A.C., notamment dans le domaine culturel,
- le développement des politiques profitant directement aux usagers ou habitants de la C.A.C. (exemple : dans le domaine de l'éducation, la santé, les transports, l'habitat).

En ce qui concerne le soutien aux communes, plusieurs leviers ont été actionnés.

Le pacte financier et fiscal de solidarité renouvelé en 2022 est reconduit pour une deuxième année consécutive. Le fonds de péréquation intercommunale et communale de la C.A.C. est ainsi intégralement redistribué aux communes pour près de 850 000 €.

Le soutien financier de la C.A.C. en faveur des communes membres s'exprime également par le développement de la politique des fonds de concours.

Rénovée également en 2022, cette politique de solidarité aux villes et villages recouvre désormais à la fois les aménagements communaux dont le rayonnement dépasse le territoire communal, mais aussi les projets d'équipement spécifiques, quelle que soit la strate démographique. A ce titre 1,3 M€ attribués pour 38 projets en cours de réalisation sont reportés de la gestion 2022 en 2023.

D'autre part, les crédits ouverts cette année comprennent désormais deux nouvelles enveloppes :

- Un Fonds dédié au patrimoine remarquable est crédité de 750 000 € pour cibler des projets tels que les réhabilitations d'édifices culturels ou de bâtiments référencés.
- Un Fonds dédié aux équipements sportifs, dans la perspective d'accueillir des délégations pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, et de promouvoir les disciplines concernées, est doté de 600 000 €.

Dans le même temps, 2,5 M€ restent ouverts pour l'appel à projet annuel des projets d'aménagements territoriaux (2,1 M€), ou de développement rural (0,4 M€), et 50 000 € restent affectés au matériel acquis et mis à disposition des communes.

En ce qui concerne les équipements, aménagements, et services communautaires accessibles aux usagers de la C.A.C., le budget 2023 développe des réalisations notoires :

- La réhabilitation du Conservatoire à Rayonnement Départemental sera menée en deux ans et mobilise déjà 700 000 € cette année, bénéficiant d'un financement de 520 000 € par le département du Nord.
- Le C.L.E.A., dispositif pluriannuel d'éducation artistique et culturelle partenarial entre la collectivité porteuse du projet, la D.R.A.C., les services de l'Education nationale et le département, s'appuie sur la résidence mission de deux artistes pendant quatre mois sur le territoire communautaire. Il permet la rencontre entre les publics dans leur diversité (écoles, collèges, lycées, résidences seniors, structures de santé, lieux culturels), et la démarche de création artistique. L'année 2023 correspond à une année de prolongation du deuxième C.L.E.A. de la C.A.C. Cette année de transition permettra d'élaborer un nouveau C.L.E.A. 2024-2027 autour d'enjeux renouvelés en lien avec le projet de territoire. Cette politique représente 75 000 € en 2023, et se segmente en une centaine d'actions réparties dans l'année dans toutes les communes de la C.A.C.
- Le projet relatif au 150^{ème} anniversaire de la sucrerie d'Escaudoevres, à travers lequel le Labo recevra notamment une exposition et pour lequel des ateliers, visites, conférences, spectacles, seront prévus pour finaliser cet évènement mobilisant un budget de 25 000 €.
- Le Labo, équipement phare de l'agglomération, mobilise un budget annuel de 650 000 €, hors charges de personnel. Il poursuit un projet entamé l'an dernier dans le domaine de la numérisation patrimoniale, en lien avec la B.N.F.
- L'archéosite des Rues-des-Vignes et le Musée Tank Deborah de Flesquières mobilisent 50 000 € par équipement.

En ce qui concerne les politiques profitant directement aux usagers ou habitants de la C.A.C., le budget 2023 poursuit leur développement :

- Dans le domaine de l'éducation, 50 000 € sont ouverts pour mettre en œuvre la délibération cadre votée en décembre dernier sur l'accompagnement des écoles. Des participations seront prises, ou des actions menées, pour la sensibilisation au recyclage des déchets, la culture, le savoir nager, le savoir rouler, les premiers secours, les voyages et sorties pédagogiques.
- Dans le domaine des transports, l'aide à l'acquisition de vélos sera poursuivie, et l'aide au permis de conduire mise en œuvre (budget global de 100 000 €).
- Dans le domaine de l'habitat, l'aide aux primo-accédants, sous condition de ressources, est poursuivie (100 000 €). L'accompagnement des bailleurs pourrait être développé au titre d'un appel à projet visant à faciliter les trajectoires résidentielles (350 000 €), alors qu'un nouveau dispositif de lutte contre l'insalubrité et la vacance des logements sera élaboré (50 000 €).

- Le projet alimentaire territorial sera élaboré cette année. Doté de 30 000 €, cette action vise notamment à développer la qualité des approvisionnements et produits dans l'ensemble des sites de restauration collective, publics et privés, du territoire.
- Un appel à projet pour des actions d'économie circulaire sera ouvert (30 000 €), une contribution financière à un projet de ressourcerie est également prévue (50 000 €).

Les dépenses engagées pour une communauté encore plus proche et plus sûre

L'aménagement de l'aire d'accueil des gens du voyage à Fontaine-Notre-Dame sera achevée en 2023 avec près de 650 000 € reportés, et 80 000 € de crédits nouveaux pour sa télégestion notamment.

Deux projets nouveaux seront lancés en 2023 :

- La livraison d'une Maison de la Mobilité, financée au budget annexe des transports urbains, est prévue en septembre, pour 280 000 €.
- L'acquisition, l'aménagement, et la mise en service d'un bus France Service, doté d'agents dédiés, est prévue. Le budget global de cette opération mobilise dans un premier temps 150 000 € d'investissements.

Dans le domaine de la mobilité, d'autres actions sont prévues : une étude sur l'autopartage (40 000 €), mais aussi 400 000 € pour la maîtrise d'œuvre et les travaux d'une aire de covoiturage. Celle-ci sera, dans un premier temps, envisagée à Awoingt.

Enfin, une provision de 540 000 € est prévue pour divers travaux de bâtiment, notamment l'installation de panneaux photovoltaïques au siège de la C.A.C. (90 000 €).

La variation des financements en 2023 est suffisante pour couvrir celle des dépenses

L'envergure globale des dépenses de fonctionnement connaît une variation importante de budget à budget.

En effet, pour le budget principal, le fonctionnement augmente de 2,4 M€. Pour le budget des déchets ménagers, le fonctionnement augmente de 1,2 M€.

Pour autant, les conditions d'équilibre global des budgets sont atteintes.

Tout d'abord par la dynamique des recettes annuelles. Ensuite par la possibilité d'utiliser l'excédent anticipé de 2022.

En ce qui concerne la dynamique des recettes annuelles, la fiscalité est la principale explication.

La revalorisation forfaitaire des bases fiscales en loi de finances (+7,1%), et le dynamisme physique attendu, génèrent 640 000 € de plus au budget principal, et 540 000 € de plus au budget de gestion des déchets ménagers (T.E.O.M.). Les compensations versées par l'Etat pour les réductions de taxe foncière ou contribution financière sont augmentées de 130 000 €.

Les dotations et subventions augmentent également. L'augmentation de la péréquation prévue en loi de finances correspond à une hausse de 340 000 € de la dotation globale de fonctionnement. Dans le même temps, la C.A.C. a obtenu de nouveaux financements pour des

actions décrites ici (bus France Service, projet de tiers lieu numérique au Labo), augmentant les recettes de l'ordre de 50 000 € supplémentaires.

Enfin, la constatation des parts sociales de la C.A.C. à la société de gestion des panneaux photovoltaïques installés à Niergnies-Séranvillers (S.P.E.S. 3) avait été débutée pour moitié en 2019. Sa finalisation (y compris les parts du S.P.E.S. 2 augmentées en 2021), valorise les actifs financiers de la C.A.C. de 650 000 €, par une écriture comptable incluant les recettes de fonctionnement en 2023.

Il résulte de ces projections que l'utilisation de l'excédent de fonctionnement de 2022 pour le fonctionnement 2023 reste nécessaire. Il sera utilisé à hauteur de 5 M€ pour l'équilibre du budget principal 2023. En investissement, la recette d'emprunt d'équilibre atteint 4,6 M€, alors que l'annuité en capital sera remboursée à hauteur de 3,5 M€. L'épargne budgétaire prévisionnelle atteint 133 545,50 €.

Les affectations de résultats anticipés et équilibres globaux des budgets sont ainsi proposés de la façon qui suit.

Budget Principal

Fonctionnement : 44 762 000 € (+2 285 396 €)

Dont 5 000 000 € d'excédent de fonctionnement reporté (part de l'excédent anticipé de 7 500 000 €)

Dont 6 000 000 € de provision en fonctionnement affectée aux projets structurants présentés au P.P.I.

Investissement : 23 345 800 € (+2 526 990 €)

Dont :

- 2 500 000 € d'excédent de fonctionnement reporté (part de l'excédent anticipé de 7 500 000 €)*
- 6 000 000 € d'excédent d'investissement anticipé reporté*
- 6 610 146,85 € de dépenses restant à réaliser*
- 1 965 017,70 € de recettes restant à réaliser*

Budget Interventions économiques

Ce budget annexe sert à déclarer les mouvements de TVA affairant à la compétence développement économique.

Fonctionnement : 1 415 000 € (+425 830 €)

Dont 280 265,27 € d'excédent anticipé reporté

Investissement : 7 789 448,18 € (+1 302 866,18 €)

Dont :

- 5 258 678,18 € d'excédent d'investissement anticipé reporté
- 22 750 € de dépenses restant à réaliser
- 19 725 € de recettes restant à réaliser

Budget Gestion des déchets ménagers

Le budget annexe s'équilibre comme suit :

Fonctionnement : 14 069 500 € (+1 260 353 €)

Investissement : 754 725,54 € (-115 114,46 €)

Dont :

- 350 000 € d'excédent de fonctionnement anticipé reporté,
- 319 411,73 d'excédent d'investissement anticipé reporté,
- 280 847,81 € de dépenses restant à réaliser,
- 14 465,50 € de recettes restant à réaliser.

Budget Mobilités

Ce budget comprend le contrat de concession de service public de transport et le contrat de transport des personnes à mobilité réduite. Le renouvellement partiel des poteaux d'arrêt de bus est débuté en 2023.

Fonctionnement : 9 394 000 € (+1 251 000 €)

Dont 3 884 000 € d'excédent de fonctionnement anticipé reporté

Investissement : 760 042,92 € (+22 042,92 €)

Dont 735 042,92 € d'excédent d'investissement anticipé reporté

Budget assainissement

Ce budget annexe correspond à un service public industriel et commercial, ce qui implique par principe que les dépenses doivent être équilibrées par les recettes d'exploitation du service.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté exerce la compétence assainissement sur une partie de son territoire (communes d'Esnes, de Marcoing). Pour le reste du territoire, cette compétence est soit exercée par NOREADE, soit exercée par des communes ou des syndicats à qui la communauté a délégué la compétence.

Ce budget a vu son périmètre s'élargir en 2022 après la dissolution du syndicat de Fontaine-Notre-Dame, Anneux, Cantaing sur Escaut et Flesquières.

Fonctionnement : 369 939,71 € (+28 981,71 €)

Dont 223 939,71 € d'excédent de fonctionnement anticipé reporté

Investissement : 209 988,49 € (-179 153,12 €)

Dont 156 988,49 € d'excédent d'investissement anticipé reporté

Budget eau potable

Ce budget annexe est également un service public industriel et commercial, ce qui implique par principe que les dépenses doivent être équilibrées par les recettes du service.

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la communauté exerce la compétence eau potable sur la commune de Marcoing uniquement.

Fonctionnement : 74 268,75 € (-35 731,25 €)

Dont 20 268,75 € d'excédent de fonctionnement anticipé reporté

Investissement : 29 924,65 € (+19 424,65 €)

Dont 5 655,90 € de déficit d'investissement anticipé reporté

Budget Pôle Gare

Pour mémoire, ce budget est un budget d'aménagement de zone entrant dans le champ de la TVA et soumis à une comptabilité particulière, la comptabilité des stocks de terrains.

Ce budget annexe a vocation à disparaître une fois l'aménagement de la zone terminée. Le solde d'exécution sera déterminé en vue de reversement ou de financement par le budget principal.

Fonctionnement : 8 106 865,22 €

Dont 0,56 € de déficit de fonctionnement anticipé reporté

Investissement : 9 441 333,71 €

Dont 1 481 333,15 € d'excédent d'investissement anticipé reporté

Budget Lapin Noir

Il s'agit d'un budget d'aménagement de zone, dont la commercialisation est inachevée.

Fonctionnement : 2 860 000,74 €

Dont à 0,74 € d'excédent de fonctionnement anticipé reporté

Investissement : 2 881 508,80 €

Dont 21 508,80 € de déficit d'investissement anticipé reporté

Budget Iwuy Ouest

Pour mémoire, il s'agit également d'un budget d'aménagement de zone, dont la commercialisation est poursuivie.

Fonctionnement : 2 760 000,13 €

Dont 0,13 € d'excédent de fonctionnement anticipé reporté

Investissement : 2 874 650,12 €

Dont 134 650,12 € d'excédent d'investissement anticipé reporté

Budget Cafétaria du Labo

Ce budget annexe concerne la gestion de la cafétaria de la médiathèque.

Fonctionnement : 16 000 € (+6 000 €)

Dont 15 567,39 € d'excédent de fonctionnement reporté

Investissement : 0 €

Budget du Golf du Cambrésis

Budget annexe de gestion en régie, il retrace toutes les dépenses et recettes nécessaires au bon fonctionnement de cet équipement. L'extension du parcours à 18 trous en 2023 explique la variation constatée.

Fonctionnement : 518 810 € (+153 810 €)

Dont 44 922,39 € d'excédent de fonctionnement anticipé reporté

Investissement : 19 009,24 €

Dont :

- 16 709,24 € d'excédent de fonctionnement anticipé reporté
- 10 809,24 € de déficit d'investissement anticipé reporté

A l'unanimité, le conseil communautaire a adopté le budget primitif et les budgets annexes.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an -susdits,
Suivent les signatures.....
Pour extrait conforme

Le Président,

Nicolas SIEGLER

Publié sur le site internet le 27 février 2023

Envoyé en préfecture le 17 février 2023

Reçu en préfecture le 17 février 2023

Identifiant de télétransmission : ID : 059-200068500-20230217-D2023_02_08-DE